

Mise en demeure

Le 26 mai 2019

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR courrier recommandé et COURRIEL

boa-opo@boa-opo.gc.ca Alexander.Jeglic@boa-opo.gc.ca Margherita.Finn@boa-opo.gc.ca
Paul.Menard@boa-opo.gc.ca Lisa.Teed@boa-opo.gc.ca

Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement
400-410 avenue Laurier O
Ottawa ON K1R 1B7

Sujet : Mise en demeure – Contrat photographe Hôte du G7 2018

Objet: Invitation no 7384143

L'ombudsman a fermé ma plainte sans aucunes raisons valables lorsque j'ai été informé à tort que le seuil était dépassé avec 95 000\$ plus taxes. Également le rapport de l'ombudsman concernant sur le dossier de photographe Hôte du G7 est incomplet et vraiment inéquitable.

Ainsi, nous vous prions de transmettre un chèque certifié au montant de 250,000,00 \$ à l'ordre de Michel Roy (Montant des dommages et intérêts, préjudice) pour atteinte à ma réputation causée par vos actions dans les 10 jours de la réception de la présente mise en demeure.

À défaut, une demande en justice pourrait être déposée contre vous, sans autre avis ni délai selon l'article 40.1 - Le gouvernement fédéral s'engage à prendre les mesures indiquées pour favoriser l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'appel d'offres en vue de la passation avec Sa Majesté de marchés de fournitures, de marchés de services ou de marchés de travaux.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.



M. Michel Roy
Digital Direct Multimedia
6841, avenue Royale, Condo 301
L'Ange-Gardien (Québec)
G0A 2K0

1. Le rapport a surtout omis de mentionner des preuves accablantes que les responsables du contrat M. Dave Mathews, Mme Patricia Skinner, Mme Lynne Robson des médias de AMC ainsi que Réal Jean maintenant à la Francophonie et ancien spécialiste média aux Affaires Mondiales Canada recherchaient des photographes parmi leur contacts personnels le lendemain de la fermeture de l'appel d'offre !
2. Le rapport a omis de parler du gouvernement qui a empêché les photographes canadiens de participer à l'appel d'offre en ne mettant pas sur le site internet achat_et_vente le deuxième version de l'appel d'offre.
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-18-00813211> et ils ont exclusivement invité des gens non intéressés à la première version très contraignante par ses critères obligatoires et son maximum de \$75 000 à participer à la deuxième version. Donc limitant la participation possible pour les photographes canadiens de l'appel d'offre finale à une poignée de personnes même si les critères obligatoires étaient plus souples et le contrat plus payant dans la deuxième offre. Privant par le fait même les photographes canadiens de participer à l'appel d'offres avec des critères beaucoup plus souples. Une poursuite an action collective pourrait également être envisagée.
3. Le rapport a omis de mentionner que les fonctionnaires ont utilisé le même numéro de contrat dans leurs différentes versions et pourquoi.
4. Le rapport a omis de mentionner que Les Affaires Mondiales Canada ont invoqué dans leur contrat l'exceptions de la sécurité nationale et des accords commerciaux de L'ALEC à tort.
5. Le rapport a omis de mentionner que l'Annexe C sur la sécurité a disparu de la dernière version d'appel d'offre.
6. Le rapport a omis de mentionner qu'une deuxième plainte avait été acceptée et que Mme Valerie Englebert des Affaires Mondiales, également la conjointe du chef de cabinet Olivier Gauzaine de AMC, recherchait 4 jours avant le G7 des photographes sur internet pour les Affaires Étrangères pour un contrat sur l'égalité des sexes prévu depuis longtemps à l'agenda du Photographe Hôte du G7.
7. Le rapport a omis de mentionner que l'ombudsman nous a mal informé sur le montant maximal auquel il est mandaté pour travailler en comptant les taxes. Il a donc fermé la plainte à tort alors qu'ils ne devaient pas compter les taxes. Il nous a donc induit en erreur en nous informant que nous avons dépassé le seuil de 101,100\$, mettant fin à l'enquête qui aurait dû continuer pour essayer d'avoir des

réponses à mes questions. Cet erreur grave nous a empêché d'avoir un service équitable et une enquête.

8. L'Ordonnance du Tribunal remets en question plusieurs agissements des gens de AMC et plusieurs questions demeurent sans réponses. Le rapport omets plusieurs choses.
9. D'autres points comme le prix du contrat qui a été porté à la hausse par Mme Véronique Sabourin de AMC la responsable du contrat sous enquête à l'ombudsman, de \$49 500 à 95 000\$. La même journée elle a appelé la Sureté du Québec et fait une plainte. La plainte a été retiré quelques semaines plus tard. Beaucoup d'autres éléments importants ont été omis et ont été une grande cause de stress pour moi et ma famille.
10. Un gagnant de soumission sans aucune expérience et sans critères obligatoires, un spécialiste en appel d'offre de surcroit qui remporte le plus gros contrat de photographie au Québec au G7, quel injustice..

L'ombudsman a conclu dans son rapport que le contrat aurait dû nous être accordé avec la participation reçu de seulement deux candidatures finalement, cependant le rapport de l'ombudsman n'est pas équitable du tout et cache pleins d'informations importantes, voir crucial et impossible de ne pas mentionner au dossier sans être partial.

Le rapport omet toutes les preuves qui pointent ou pourrait pointer vers la collusion et la fraude rendant notre dossier plus faible vis-à-vis les Affaires Mondiales Canada et me privant par le fait même possiblement d'une enquête de la GRC et des recours judiciaires et monétaires considérables.

Vous avez sorti le rapport le 18 décembre. Le 18 décembre la GRC fermait l'enquête sans détails ni explications.

Les détails et tous les chiffres et documents pertinents du contrat sont toujours cachés par l'accès à l'information des Travaux Publics. Une demande d'accès à l'information a été envoyé à votre ministère il y a plus de 5 mois et aucun document n'a été reçu jusqu'à maintenant.

Keepoint refuse de montrer son travail également et un spécialiste d'appel d'offre du gouvernement fédéral qui gagne un contrat de photographie sans expériences ni critères obligatoires se doit d'être enquêté surtout quand des preuves accablantes démontrent que le gouvernement à aider M. Durand de Keepoint. Même si vous ne pouvez enquêter dans votre mandat, vous ne pouvez pas faire disparaître des preuves comme les courriels d'échanges des responsables du contrat M. Dave Mathews, Mme Patricia Skinner, Mme Lynne Robson des médias de AMC ainsi que Réal Jean

maintenant à la Francophonie et ancien spécialiste média aux Affaires Mondiales Canada.

Une demande d'enquête de la GRC serait de mise avec les preuves au dossier.

Ces actions de votre part ont été et sont des facteurs permanent de stress pour moi et ma famille depuis l'an passé et sont impardonnables.

Des explications et des excuses sont également demandés, ainsi que tous les documents qui ont servi au rapport de l'ombudsman avec qu'un chèque certifié au montant de 250,000,00 \$ à l'ordre de Michel Roy (Montant des dommages et intérêts, préjudice à moi et ma famille) pour atteinte à ma réputation causée par vos actions dans les 10 jours de la réception de la présente mise en demeure.